

Sections sportives

Jean Marc Fort
Responsable section
hand
Jean-marc.Fort
@ac-besancon.fr

www.college-saint-vit.fr/sectionhand.html

Christian Laine
Responsable section
foot
Christian.Laine
@ac-besancon.fr

Téléphone
03 81 87 70 80
Fax
03 81 87 57 54
Mél.

www.college-saint-vit.fr/sectionfoot.html



2, rue du collège
25410 St Vit

Inscription en section sportive scolaire

1. OBJECTIFS :

- Permettre à des élèves une pratique approfondie et structurée de leur sport favori.
- Permettre une éducation à la citoyenneté à travers le sport et ses règles.

2. STRUCTURES

- Handball : 24 élèves (garçons et filles) pour les niveaux 6° et 5° bénéficiant d'un créneau de trois heures en plus des cours d'EPS.
- Football : 32 élèves (garçons et filles) pour l'ensemble des quatre niveaux bénéficiant de deux créneaux de deux heures en plus des cours d'EPS. Attention : l'un des créneaux se termine à 18h sans prise en charge du transport par le collège.
- L'engagement vaut pour tout le cursus de la section. Seul le chef d'établissement peut, sur demande motivée, et à titre très exceptionnel, décider de l'arrêt de ce parcours optionnel.

3. INCOMPATIBILITES & OBLIGATIONS :

- Les sections ne s'adressent pas aux joueurs débutants.
- L'élève peut pratiquer la langue de son choix mais il ne pourra pas prétendre suivre l'enseignement de complément en langues anciennes (Latin ou Grec).
- Foot : Obligation d'être licencié FFF en 2018-2019.
- Pour les deux sections l'inscription à l'association sportive (UNSS) du collège est obligatoire, notamment en raison des compétitions organisées par elle. La cotisation était de 25 € en 2017-18.
- Pour les deux sections la participation au cross annuel UNSS est obligatoire.

4. DEMANDE D'INSCRIPTION

La **fiche d'inscription** (au verso) complètement renseignée, doit être transmise à M. Laine (Conseiller principal d'éducation) par mail (christian.laine@ac-besancon.fr) ou courrier **par la famille** et impérativement **avant le 20/03/2018**, accompagnée d'un **certificat médical** autorisant la pratique du football ou du handball en section sportive et de la dernière évaluation scolaire en votre possession.

5. SELECTION.

- Pour la section handball, l'élève se présentera, en tenue de sport, le jeudi 22 mars 2018 à 17h30 au Gymnase (rue Pergaud) :
- Pour la section football, l'élève se présentera, en tenue de sport, le mercredi 28 mars 2018 à 13h50 au complexe Vautrot de St-Vit.

Attention : il n'y aura pas de convocation. Le fait de rendre cette fiche d'inscription équivaut à la présentation de l'élève aux lieux de sélection.

6. INSCRIPTION DEFINITIVE.

La commission jugeant l'aptitude de l'élève à conjuguer pratique sportive et scolarité, transmettra son avis définitif par courrier.

Le principal



Didier Colladant

CANDIDATURE A UNE SECTION SPORTIVE

Année scolaire 2018-2019

☐ Section handball ☐ Section football

(Cocher la case utile. Si prétention aux deux sections, précisez l'ordre de préférence en cas d'acceptation par les deux)

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Tél : _____

École 2017-2018 : _____ ou Collège 2017-2018 : _____

☐ Licencié dans le club de (☐foot ☐hand) de : _____ depuis (année) : _____

☐ Non Licencié

Motivation de l'élève : (j'explique en quelques lignes pourquoi je souhaite intégrer une section sportive)

Commentaire obligatoire des **parents** :

Avis du Professeur principal :

Généralement, l'élève peut-il être décrit comme :

	Très satisfaisant	Ordinaire	Insuffisant
Assidu			
Autonome			
Discipliné			
Motivé par sa scolarité			
Responsable			
Travailleur			

L'élève serait-il capable d'assumer son travail scolaire en plus de la section sportive (3-4h) et de l'activité club (3-4h) ?

☐ oui, sans aucune difficulté ☐ oui, avec des efforts en plus ☐ non, car la surcharge est trop importante

Remarques complémentaires concernant l'inscription de l'élève en section sportive :

Le chef d'établissement

Conscients des exigences qu'impliquent la pratique supplémentaire d'une activité sportive, l'élève et ses responsables légaux souhaitent inscrire (Nom - prénom) _____ en section sportive scolaire.

En cas d'acceptation en section sportive scolaire, nous nous engageons sur l'honneur :

- à inscrire notre enfant à l'association sportive du collège (afin qu'il puisse participer aux compétitions de la section)
- à ce qu'il participe au cross UNSS (une fois dans l'année).
- à ce qu'il soit licencié dans un club FFF de son choix (élève de la section foot).

Fait à : _____ le : _____ Signature du candidat : _____ Signature des responsables légaux : _____